



**RAPPORT 2018**  
**SOLVABILITÉ & SITUATION FINANCIÈRE**

**AFi · ESCA**   
Luxembourg GRUPE BURRUS

ASSURANCE VIE & GESTION DE FORTUNE

**RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION  
FINANCIÈRE**

**AFI ESCA LUXEMBOURG  
2018**

**EXAMINE EN COMITÉ D'AUDIT DU 20/03/2019**

**APPROUVE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
28/03/2019**

## Table des matières

---

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>SYNTHESE</b> .....	<b>4</b>
<b>1 Activité et résultats</b> .....	<b>5</b>
1.1 Activité.....	5
1.2 Résultats de souscription .....	6
1.3 Résultat des investissements .....	7
1.4 Résultats des autres activités .....	7
1.5 Autres informations.....	7
<b>2 Système de gouvernance</b> .....	<b>8</b>
2.1 Informations générales sur le système de gouvernance .....	8
2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité .....	11
2.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .....	12
2.4 Système de contrôle interne .....	15
2.5 Fonction d'Audit Interne .....	15
2.6 Fonction Actuarielle .....	17
2.7 Fonction Compliance .....	17
2.8 Fonction Gestion des risques .....	18
2.9 Sous-traitance.....	18
2.10 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité .....	18
2.11 Autres informations.....	18
<b>3 Profil de risque</b> .....	<b>19</b>
3.1 Risque de souscription .....	19
3.2 Risque de marché .....	20
3.3 Risque de crédit.....	21
3.4 Risque de liquidité .....	21
3.5 Risque opérationnel .....	21
3.6 Autres risques importants.....	21
3.7 Exposition au risque .....	21
3.8 Concentration des risques.....	21
3.9 Techniques d'atténuation du risque .....	22
3.10 Risque de liquidité : bénéfice attendu .....	22
3.11 Sensibilité aux risques .....	22
3.12 Autres informations concernant le profil de risque .....	22
<b>4 Valorisation à des fins de Solvabilité</b> .....	<b>23</b>
4.1 Actifs .....	23
4.2 Provisions techniques.....	24
4.3 Autres passifs.....	25
4.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	25
4.5 Autres informations.....	25
4.6 Bilan social et bilan SII .....	26
4.7 Autres informations.....	26
<b>5 Gestion du capital</b> .....	<b>27</b>
5.1 Fonds propres.....	27
5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....	28
5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis .....	32
5.4 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé .....	32
5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	32

5.6	Autres informations.....	32
<b>6</b>	<b>Annexe 1 – Rapports de solvabilité et de situation financière – QRT .....</b>	<b>33</b>

## **SYNTHESE**

---

L'exercice clos du 31 décembre 2018 se traduit par une perte de 3.057.147 € (2017 : 3.167.666 €).

Cette perte provient de l'effet de plusieurs facteurs :

- ✓ Diminution des marges sur encours ;
- ✓ Augmentation des dépenses d'infrastructure ;
- ✓ Arrivée au terme de la récupération des frais de production des contrats ASPECTA ;
- ✓ Impact des rachats de l'ancien portefeuille non compensé par la production nouvelle ;

Le résultat technique a baissé de 16.6%. Il passe de -1.961 k€ en 2017 à -2.287 k€ en 2018.

Les revenus nets de réassurances ont baissé de 159 k€ entre 2017 et 2018. Cette baisse été modérée grâce aux commissions de production qui sont passées de -104 k€ à -8 k€, soit une différence de 92 k€.

Les produits liés aux fonds ont reculé de 143 k€, principalement à cause de la baisse de l'encours investi en fonds externes et en fonds internes collectifs.

La charge des éléments non techniques est passée de -632 k€ à -733 k€, soit une augmentation de la charge au P&L de 101 k€

L'exercice 2018 a vu la société bénéficier d'une augmentation de capital à hauteur de 7 000 k€ destinée en partie au rachat de la société Euresa Life dont l'acquisition effective s'est produite le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Par ailleurs, une augmentation de capital de 28 000 k€ est prévue avant le 31 mars 2019.

Sur le plan de la solvabilité, le SCR s'élève à 6,9 M€ à fin 2018 soit une hausse de 19,8 % par rapport à 2017. Le ratio de couverture s'élève à 111 % versus 112 % à la fin de l'exercice 2017. Le MCR est stable à 3,7 M€ et son ratio de couverture passe de 117 % à fin 2017 à 146 % à fin 2018.

## 1 Activité et résultats

---

### 1.1 Activité

L'année 2018 a été marquée par la mise en place d'un nouveau système de gestion des contrats, interfacé avec le système de gestion d'actifs.

Les efforts pour faire connaître la compagnie avec la définition d'une image définissant son positionnement vis-à-vis de ses concurrents, une mise en perspective de l'antériorité de l'activité assurantielle pratiquée par son actionnariat familial et par le développement de son site internet.

Ses efforts de développement ont porté principalement sur la France via la filiale du Groupe AFI ESCA Patrimoine et le réseau d'inspecteurs de AFI ESCA France. Avec cette dernière, elle a conjointement lancé un deuxième produit structuré (Evolusis II) conforme aux réglementations françaises et luxembourgeoises

Le marché belge continu d'être exploré avec l'aide d'un conseiller, et un nouveau responsable du développement commercial a été recruté pour accélérer cette prospection.

Concernant 2019, AFI ESCA Luxembourg continue d'améliorer l'offre commerciale qu'elle met à disposition des courtiers, ainsi que l'automatisation de ses processii.

Les deux grands enjeux de 2019, seront de fidéliser les courtiers avec lesquels nous travaillons pour leurs fournir de meilleurs outils et plus d'options à proposer à leurs clients et de réactiver le réseau de courtage de la société EURESA LIFE, rachetée au 01/01/2019, et ceci afin d'augmenter significativement la collecte nette de la société.

#### 1.1.1 Présentation d'AFI ESCA

AFI ESCA Luxembourg est une compagnie d'assurance créée en 2014, constituée sous forme de Société Anonyme, au capital de 20.000.000 €, immatriculée au RCS du de Luxembourg B175991 dont le siège social est situé 4 rue du Fort Wallis 2714 LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Stéphane VOMSCHIED, agissant en qualité de Directeur Général.

#### 1.1.2 Autorité de contrôle

AFI ESCA est contrôlée par le Commissariat Aux Assurances sise 7 boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg.

AFI ESCA Luxembourg appartient au Groupe AFI ESCA Holding, Sarl de droit luxembourgeois au capital de 59.704.150 €, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 175.720 dont le siège social est situé 4 rue du Fort Wallis, L-2714, Luxembourg, représentée par Monsieur Christian Burrus en qualité de Gérant.

Le contrôle du groupe est assuré par le Commissariat aux Assurances.

#### 1.1.3 Auditeurs externes

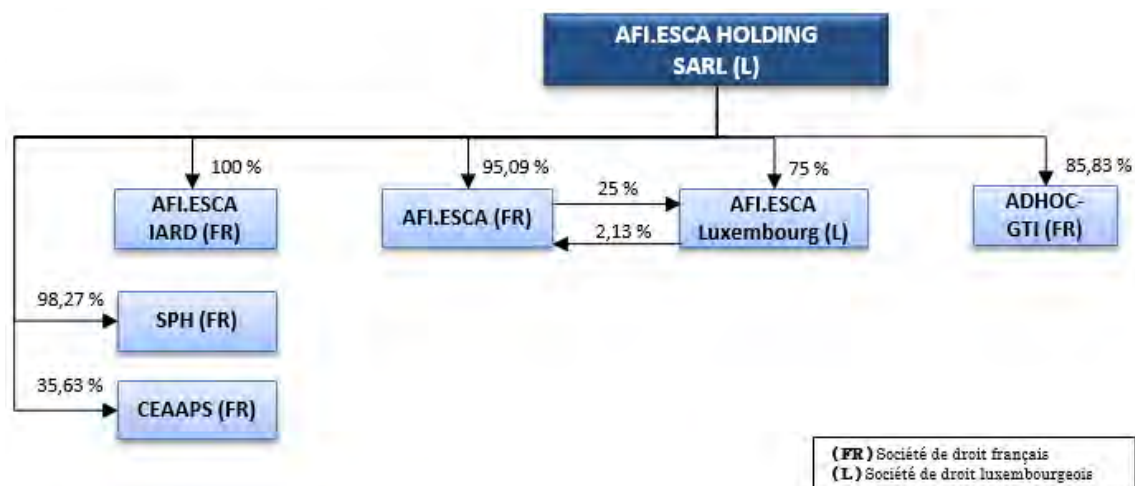
La société d'audit externe, qui certifie les comptes, est KPMG Luxembourg, représentée par Mme Stéphanie SMETS, 39 avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg.

#### 1.1.4 Informations sur l'actionnariat

Actionnaire	%
AFI ESCA HOLDING (Famille BURRUS)	75.00
AFI ESCA France	25.00
	<b>100.00</b>

### 1.1.5 Appartenance à un groupe

AFI ESCA Luxembourg appartient au Groupe AFI ESCA, dont la tête est AFI ESCA HOLDING SARL, société de droit luxembourgeois et holding d'assurance au sens de l'article 212 de la directive 2009/138/CE, et représentée par Monsieur Christian BURRUS en qualité de Gérant.



### 1.1.6 Lignes d'activité importantes par zones géographiques

(M€)	Suisse	Belgique	Allemagne	France	Total
Unités de compte	79 037	60 715	41 523	12 727	211 258
En %	37.4%	28.7%	19.7%	6.0%	100,0%

### 1.1.7 Opération importante ayant un impact

Mise en place d'un nouveau système de gestion.

## 1.2 Résultats de souscription

Le tableau ci-après présente les résultats de souscription d'AFI ESCA Luxembourg.

En k€	2017	2018
Primes émises	59 688	4 251
Rachats nets	- 39 962	- 19 788
Chargements	1 756	1 402
Frais généraux	-3 117	-3 287
<b>Résultat technique</b>	<b>- 1 961</b>	<b>- 2 287</b>

### **1.3 Résultat des investissements**

#### 1.3.1 Produits et frais générés par les investissements

Les fonds propres sont constitués de la façon suivante :

<b>ISIN</b>	<b>Nom du fonds</b>	<b>% des fonds propres</b>
FR0010313742	Alpha Obligations Credit - P CAP	0.29%
FR0011451905	Alcis Alpha Obligations Credit - I CAP	40.16%
FR0011481464	Dom Performance Active - D DIS	54.82%
FR0007038674	ESK Exclusif - CAP	4.73%

Ils sont comptabilisés au coût d'acquisition, le résultat d'investissement est donc nul.

L'entreprise ne commercialise que des supports en unités de compte dont le risque est supporté par le preneur d'assurance.

La compagnie n'a pas volonté à faire de la gestion d'actif, l'écart actif / passif doit donc tendre vers 0. Au 31/12/2018, il était de 5k EUR.

#### *Frais de gestion*

Ces frais sont 2 natures :

Les frais externes constitués par les tâches externalisées et par le coût des diverses licences et contrats de maintenance des progiciels utilisés directement tant pour la réalisation que l'enregistrement technique et comptable des opérations.

Les frais internes qui correspondent :

- ✓ Aux coûts salariaux directement affectables à l'activité financière ;
- ✓ A une quote-part des autres frais imputés selon des clés de répartition.

#### 1.3.2 Profits-Pertes comptabilisés directement en fonds propres

Néant.

#### 1.3.3 Investissement dans titrisations

Néant.

### **1.4 Résultats des autres activités**

AFI ESCA Luxembourg n'exerce aucune autre activité que des opérations d'assurance

### **1.5 Autres informations**

Néant



## 2 Système de gouvernance

---

### 2.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### 2.1.1 Conseil d'Administration

##### 2.1.1.1 Composition

A la date de clôture de l'exercice 2018, la composition du Conseil d'Administration d'AFI ESCA Luxembourg est la suivante :

Nom	Fonction
M. Daniel BLANCHARD	Administrateur
M. Christian BURRUS	Président et administrateur délégué
M. Jean-Paul BURRUS	Administrateur
M. Jean-Claude JEGOU	Administrateur
M. Jean-Yves HERMENIER	Administrateur
M. André SAINT-MLEUX	Administrateur
M. Laurent COPPENS	Administrateur délégué, représentant d'AFI ESCA Holding

Deux administrateurs dont le président représentent les intérêts de l'actionnariat familial. Quatre administrateurs indépendants (au niveau capitalistique) représentent la garantie de maîtrise de l'activité de la compagnie.

Le représentant d'AFI ESCA holding assure la cohérence de la gouvernance groupe.

Le Directeur Délégué (Stéphane VOMSCHEID) participe également aux réunions.

Les administrateurs perçoivent en contrepartie de leur mandat des jetons de présence.

##### 2.1.1.2 Fonctionnement

A partir de l'ordre du jour fixé par le Président, des travaux préparatoires sont réalisés par la Direction. Les travaux donnent lieu à la constitution d'un dossier exhaustif consigné dans son intégralité et accompagné des commentaires recueillis, dans le registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Les projets de procès-verbaux sont adressés à tous les membres pour approbation lors de la réunion suivante.

#### 2.1.2 Comité d'Audit

##### 2.1.2.1 Composition

En date du 20 mars 2018, un comité d'audit a été créé pour AFI ESCA Holding et AFI ESCA Luxembourg.

Les membres sont :

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
M. Daniel BLANCHARD	Président
M. Christian BURRUS	Membre
M. Jean-Claude JEGOU	Membre
M. Jean-Yves HERMENIER	Membre
M. André SAINT-MLEUX	Membre

Le Directeur Délégué est un invité permanent.

D'autres personnes peuvent être amenées à participer aux réunions sur demande du Comité d'Audit. Les auditeurs externes sont par ailleurs invités au moins une fois par an.

#### 2.1.2.2 Fonctionnement

Il est en charge, dans une seule et même instance d'examiner tous les sujets de son ressort au niveau du Groupe et complètera le comité d'audit de chacune des entités locales.

Le rôle et les missions du Comité d'Audit sont décrits dans la Charte du Comité d'Audit. Elle précise notamment que le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans sa responsabilité de suivi des dispositifs de Contrôle Interne et d'élaboration de l'information financière.

Ainsi, dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit assure notamment :

- ✓ La surveillance du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ✓ Un suivi du contrôle légal des comptes annuels ;
- ✓ Un suivi des risques et du Contrôle Interne ;
- ✓ Un suivi des questions de déontologie au sein de l'organisation ;
- ✓ La revue des travaux de l'Audit Interne.

Par ailleurs, le Comité d'Audit peut réaliser des missions ponctuelles, sur la demande du Conseil d'Administration.

La tenue du Comité d'Audit donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport qui est présenté systématiquement en début de chaque Conseil d'Administration par le Président du Comité d'Audit.

#### 2.1.3 Comité de Direction restreint

Néant

#### 2.1.4 Comité de Direction opérationnel

##### 2.1.4.1 Composition

Le Comité de Direction est composé du Directeur Délégué, du Head of Compliance, du Head of Back Office and Actuarial Function, ainsi que du Responsable développement métier.

##### 2.1.4.2 Fonctionnement

Le Comité de Direction se réunit mensuellement. Il est présidé par le Directeur Délégué. Chaque membre présente une synthèse de l'actualité et des sujets spécifiques y sont aussi présentés, débattus et tranchés. Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chaque réunion du Comité de Direction.

## 2.1.5 Politique de rémunération

### 2.1.5.1 Politique générale

AFI ESCA a établi une politique de rémunération visant à attirer, motiver et fidéliser ses salariés tout en maintenant l'équilibre économique de l'entreprise, en veillant à l'équité interne et en s'assurant qu'elle ne conduit pas à la prise de risque excessive ou à des comportements contraires à l'éthique.

La rémunération de chaque collaborateur est définie dans son contrat de travail. Elle est établie à l'embauche par rapport à sa fonction, à ses compétences et des pratiques de marché. Elle est revue annuellement, dans le cadre du dispositif d'augmentation.

### 2.1.5.2 La mise en place dans l'entreprise

La politique de rémunération est définie par la Direction en fonction des résultats de l'entreprise. Cette rémunération peut comporter une part variable.

Le niveau de rémunération fixe est établi en fonction des compétences requises pour tenir le poste de manière satisfaisante et des pratiques de marché, notamment en ce qui concerne des profils spécifiques ou des compétences rares

La rémunération variable est limitée à des postes prédéfinis par rapport à la fonction exercée. Elle vise à reconnaître la performance individuelle du collaborateur, sur la base d'objectifs définis.

La rémunération variable des commerciaux, n'est pas contractuelle, elle est fonction de l'atteinte par le collaborateur d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. Ces paramètres sont établis sur proposition des Directeurs commerciaux et validés par la Direction Déléguée.

Le Service Ressources Humaines consigne l'ensemble des documents relatifs au calcul et à la rétribution de la rémunération variable dans le dossier du collaborateur. AFI ESCA veille à ce que les modalités de versement de la rémunération variable n'incitent pas les commerciaux à des prises de risque excessives ou à des comportements contraires à l'éthique.

Les fonctions susceptibles de bénéficier d'une rémunération variable sont prédéfinies par la Direction déléguée. Les modalités d'attribution et de versement des montants variables sont établies selon un processus piloté par la Direction Déléguée. Les paramètres de calcul tiennent compte de l'activité et d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Le dispositif de réévaluation des rémunérations : Les rémunérations fixes sont réévaluées annuellement, dans le cadre d'un dispositif d'augmentations annuelles. Les augmentations sont proposées par les responsables opérationnels, sur la base des résultats des collaborateurs et à l'atteinte des objectifs définis. L'ensemble des augmentations est validé par la Direction.

La Direction Déléguée consigne l'ensemble des documents relatifs au calcul et à la rétribution de la rémunération variable dans le dossier du collaborateur.

### 2.1.5.3 Droits à rémunération des membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence dus au titre de 2018 s'élèvent à 42 000 €.

## 2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

### 2.2.1 Fonctions clés

AFI ESCA a défini et communiqué à l'Autorité de Contrôle les titulaires des quatre fonctions clés.

Fonction Clé	Titulaire
Fonction Audit Interne	Jean-Claude JEGOU
Fonction Compliance	Yves Michel
Fonction Gestion des risques	Marc-Olivier VARROY
Fonction Actuarielle	Marc-Olivier VARROY

Les responsables de fonctions-clés ont été désignés compte-tenu de leurs diplômes, connaissances et expériences. Chaque fonction-clé requiert des connaissances spécifiques :

- ✓ Pour la fonction d'audit interne, des connaissances en matière de normes assurantielles ;
- ✓ Pour la fonction de contrôle interne et de conformité, des connaissances en matière réglementaire ayant une relation directe avec les lignes métiers du Groupe ;
- ✓ Pour la fonction de gestion des risques, des connaissances en matière d'identification, d'évaluation qualitative et/ou quantitative des risques, de techniques d'atténuation ou de réduction des risques ;
- ✓ Pour la fonction actuarielle, des connaissances en matière de techniques de calculs financiers et actuariels, de réassurance et en tarification ;

Les responsables des fonctions clés ont la responsabilité de posséder ou d'acquérir les connaissances et le savoir-faire dans leur domaine. Ils peuvent ainsi demander à bénéficier de formations nécessaires à leur permettre de continuer à accomplir correctement leurs missions.

L'Administrateur, M. Jean-Claude JEGOU (précédemment administrateur délégué), supervise la fonction Audit interne. Il est décisionnaire quant aux moyens et ressources affectés au service d'Audit Interne. Ce service est composé de salariés du Groupe auquel appartient AFI ESCA Luxembourg via AFI ESCA Holding Luxembourg, sa maison-mère, avec à sa tête le Responsable de l'Audit Interne. Le Responsable de l'Audit Interne rend compte à l'Administrateur désigné ainsi qu'aux organes dirigeants des contrôles effectués et de ses conclusions. Il l'informe de toutes les restrictions et limitations qu'il peut rencontrer dans l'exercice de ses fonctions.

Cette fonction est déléguée à Madame Charlotte PACQUEMENT.

M. Ludovic DULAUROY supervise le processus Solvabilité 2, en tant que responsable de la fonction risque du groupe AFI ESCA. Il est ingénieur et actuaire diplômé, membre de l'Institut (français) des Actuaire et CERA (Certified Enterprise Risk Analyst).

Le Directeur délégué supervise la fonction Contrôle interne et s'appuie sur les services de M. Sébastien HANOT, également en charge du contrôle interne d'AFI ESCA France. Cette mutualisation permet une meilleure synergie des moyens et compétences tout en permettant à AFI ESCA Luxembourg de profiter des outils et procédures mis en place par AFI ESCA France, compagnie ayant plus de 90 ans d'existence.

La fonction Compliance et LCB/FT est assurée par M. Yves MICHEL sous la supervision du Directeur délégué. Avec près de 35 ans d'expérience dans le monde bancaire et assurantiel, dont près de 20 ans à des postes de responsable produits ou clientèles de compagnies d'assurance-vie, il a une parfaite maîtrise de l'activité de la compagnie et des risques associés. Il participe aux réunions Compliance de l'Association des Compagnies d'Assurances.

La fonction Actuariat et gestion des risques est assurée par M. Marc-Olivier VARROY sous la supervision du Directeur délégué. Il est ingénieur et actuaire diplômé, membre de l'Institut Luxembourgeois des Actuaire. Il participe activement à la supervision des affaires de la compagnie en tant que membre du Comité de direction ainsi que du Comité d'acceptation.

### 2.2.2 Conditions d'honorabilité

Afin de garantir l'intégrité des fonctions clés, les conditions d'honorabilité doivent être remplies du point de vue professionnel et personnel.

Un extrait de casier judiciaire a été demandé préalablement à la nomination du responsable.

Le responsable d'une fonction clé ne satisfait pas ou plus à la condition d'honorabilité professionnelle et personnelle s'il a fait l'objet d'une ou plusieurs.

Le responsable d'une fonction clé est tenu d'informer la Direction Déléguée de toute situation pouvant conduire à un cas d'exclusion. A défaut, la Direction Déléguée peut engager des mesures disciplinaires à son encontre.

### 2.2.3 Respect de l'obligation d'entretien annuel

Le Conseil d'Administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés.

Il s'est tenu le 11 décembre 2018 pour les fonctions clé Audit interne, Conformité, Actuarielle et la fonction Gestion des risques.

## **2.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

### 2.3.1 Stratégie

La stratégie de l'entreprise est exposée au conseil d'administration qui la valide.

Les données clés du plan stratégique sont introduites dans le dispositif quantitatif de l'ORSA, établi sur un outil développé en interne.

La stratégie actuelle de l'entreprise est d'une part de développer une nouvelle gamme de produits 100 % en unité de compte soit via des fonds externes et internes collectifs soit via des fonds dédiés, en s'appuyant tant sur le réseau propre d'AFI ESCA Patrimoine que sur la réactivation des apporteurs des contrats repris d'ASPECTA en novembre 2014. Les objectifs sont à la fois de croissance interne en recherchant de nouveaux partenariats dans ses marchés cibles et de croissance externe en acquérant à nouveau un portefeuille ou une compagnie présentant des garanties d'activité complémentaire et assimilable.

### 2.3.2 Mise en œuvre de la gestion des risques

La fonction Risques est impliquée dans toute nouvelle création de produit via le service actuariel qui s'assure des équilibres du produit et via le service ALM/ S2 qui établit le profil de risques du produit.

Le service compliance s'assure et valide que le nouveau produit est conforme aux législations, particulièrement en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les opérations de croissance externe ou prises de participation sont systématiquement analysées par le Directeur délégué d'AFI.ESCA Luxembourg conjointement avec le Directeur délégué d'AFI ESCA Holding.

### 2.3.3 Les politiques écrites

Ces politiques sont un élément de maîtrise des risques pour AFI ESCA Luxembourg.

Ces politiques, qui sont au nombre de 15, sont les suivantes :

- ✓ Politique de contrôle et de suivi de la compétence et de l'honorabilité ;
- ✓ Politique de contrôle interne ;
- ✓ Politique d'audit interne ;
- ✓ Politique sur la sous-traitance ;
- ✓ Politique de rémunération ;
- ✓ Politique de gestion du capital ;
- ✓ Politique sur la communication d'information au superviseur – RSR ;
- ✓ Politique sur la communication d'information au public – SFCR ;
- ✓ Politique sur le changement de modèle interne ;
- ✓ Politique sur la conformité ;
- ✓ Politique de continuité de l'activité ;
- ✓ Politique sur les prêts hypothécaires ;
- ✓ Politique de valorisation des actifs et des passifs ;
- ✓ Politique de gestion des risques groupe ;
- ✓ Politique de gestion des conflits d'intérêt.

Ces politiques ont été créées en 2018, hormis celle sur la gestion des conflits d'intérêt.

#### 2.3.4 Dispositif Solvabilité 2

Les calculs de Solvabilité 2 sont délégués à AFI ESCA.

#### 2.3.5 Description du processus ORSA

##### 2.3.5.1 Approche et rapport ORSA

Le processus ORSA a été renforcé durant l'exercice 2018, afin de respecter les attendus de la directive 2009/138/CE (article 45). Historiquement, il était centré sur la projection de trajectoire des fonds propres économiques et du SCR de la société dans les 5 années à venir.

Le rapport ORSA qui sera présenté au conseil de mars 2019 sera plus complet. Le plan prévu de ce rapport est le suivant :

1. Objectifs et contexte
2. Synthèse
3. Profil de risque
4. Stratégie de risque
5. Solvabilité prospective
6. Besoin global de solvabilité

La partie 5 reprend les travaux usuellement menés, et qui en 2018 ont donné lieu à de nombreuses itérations en raison de l'achat de la société Euresa. La trajectoire de solvabilité qui la sous-tend est basée sur un scénario déterministe, qui inclut un chiffre d'affaires. Des tests de sensibilité sont alors réalisés pour mesurer la réaction du ratio de solvabilité en fonction des principaux critères (endogènes via le chiffre d'affaires par exemple, ou exogènes via l'environnement des marchés financiers notamment), ou encore pour capter le risque qu'un facteur ait une importance fondamentale sur les profits ou pertes futurs.

Le scénario de départ, autour duquel seront menés les tests de sensibilité, répond aux critères suivants :

- ✓ Les chiffres d'affaires sont calés sur le Business Plan d'AFI ESCA Luxembourg
- ✓ La gestion d'actif est conforme au mandat de gestion de la société
- ✓ Les marchés financiers évoluent comme la moyenne des 5 000 scénarii utilisés lors des calculs du pilier 1
- ✓ Les taux de sinistralité appliqués correspondent à ceux retenus lors des calculs du pilier 1

Les tests de sensibilité sont menés sur les thèmes suivants :

- ✓ Marchés financiers ;
- ✓ Chiffre d'affaires ;
- ✓ Frais généraux ;
- ✓ Frais prélevés sur les contrats.



Les parties 3, 4 et 6 sont nouvelles et incluent :

- ✓ Pour la partie 3, la reprise du profil de risque issu de la formule standard et la description du processus de cartographie de risque initié pour AEL en 2017, ainsi qu'une évaluation de l'adéquation de la formule standard à ce profil.
- ✓ Pour la partie 4, une proposition de stratégie de risque, incluant appétence et limites.
- ✓ Pour la partie 6, une première évaluation du besoin global de solvabilité incluant des actions de management pour faire face à la situation délicate de l'entreprise.

#### 2.3.5.2 Rôles et Responsabilités

La rédaction de L'ORSA est déléguée à AFI ESCA Holding (L. Dulauroy), avec le soutien des équipes d'AFI ESCA France.

Les calculs ORSA (partie 5) sont effectués par AFI ESCA France.

Le Business Plan, déterminant les lignes de développement futur, et est établi par AFI ESCA Luxembourg, après échange entre la Direction et les unités commerciales et de gestion. Il constitue alors un scénario central servant de base aux études ORSA. Suivant les résultats de ces dernières, un échange entre la Direction Déléguée et la Fonction Gestion des Risques peut amener à réajuster la stratégie, afin d'optimiser le profil futur de la société en termes de rendement et de risques. Cette phase terminée, le rapport est réalisé et présenté au Comité d'Audit pour examen et au Conseil d'Administration pour validation.

## 2.4 **Système de contrôle interne**

Le Contrôleur Interne, rattaché à la Direction déléguée, a pour mission de veiller au bon fonctionnement du dispositif de Contrôle Interne et de Gestion des Risques. Son périmètre d'intervention a été défini afin de couvrir l'ensemble des activités de la compagnie. La méthodologie est inspirée de celle d'AFI ESCA France, ceci dans le respect du principe de proportionnalité et afin de minimiser les coûts.

L'activité du service Contrôle Interne revêt plusieurs aspects :

- ✓ L'activité Contrôle Interne qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne ;
- ✓ L'activité de Gestion des Risques par la production, l'actualisation et le suivi des cartographies des risques de l'entreprise ;
- ✓ L'analyse et le suivi des incidents remontés par la gestion opérationnelle ;
- ✓ La définition et le suivi de plans d'actions visant à réduire les vulnérabilités identifiées ;
- ✓ Le suivi des recommandations ;
- ✓ La réalisation de missions ponctuelles, à la demande de la Direction déléguée.

Le Contrôle Interne pourra être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques.

## 2.5 **Fonction d'Audit Interne**

Un troisième niveau de contrôle est assuré par l'Audit Interne, qui a pour vocation d'apporter une vision indépendante et objective sur le degré de maîtrise des opérations de la société.

Le dispositif d'Audit Interne mis en place par AFI ESCA LUXEMBOURG est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. Il couvre l'ensemble de ses activités et est déployé à tous les niveaux de l'entreprise.

### 2.5.1 Organisation et fonctionnement

Le rôle et les missions de l'Audit Interne sont détaillés au sein de la Charte d'Audit Interne, validée par le Comité d'Audit Groupe du 20 mars 2018. L'organisation, la gouvernance et le suivi du dispositif d'Audit Interne mis en place au sein d'AFI ESCA LUXEMBOURG sont décrits au sein d'une Politique dédiée, approuvée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018.



L'Audit Interne a pour rôle d'évaluer la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle mis en place par AFI ESCA Luxembourg. Par ses recommandations, il contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Il a notamment pour mission :

- ✓ D'évaluer la pertinence et l'efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur ;
- ✓ D'évaluer la maîtrise des processus opérationnels et fonctionnels ainsi que leur adéquation avec les préoccupations stratégiques, opérationnelles et financières de l'organisation ;
- ✓ De s'assurer de l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites ;
- ✓ Le cas échéant, de participer à certaines missions de conseil demandées par la Direction Déléguée.

L'Audit Interne réalise ses travaux dans le cadre des six grands processus de la Compagnie d'assurance AFI ESCA, définis par le Comité d'Audit :

- ✓ Le processus commercial, affaires nouvelles et suivi de portefeuille, développement, international ;
- ✓ Le processus client ;
- ✓ Le processus gestion des cotisations (émission, encaissement) et des prestations (ouverture, instruction et paiement) ;
- ✓ Le processus d'inventaire et de comptabilité, la réassurance ;
- ✓ Le processus de gestion d'actifs et l'ALM ;
- ✓ Le processus de solvabilité et contrôle des risques.

L'Audit Interne établit au cours du quatrième trimestre un Plan d'Audit annuel pour l'année calendaire à venir. Ce Plan d'Audit annuel définit les missions d'audit à mener ainsi que leur planification. Le Plan d'Audit annuel fait l'objet d'une approbation par le Comité d'Audit avant la fin de l'année. L'Audit Interne établit au moins une fois par an un point d'avancement de la réalisation du Plan d'Audit annuel. Ce document fait l'objet d'une présentation au Comité d'Audit.

L'Audit Interne peut également être sollicité par la Direction Déléguée, le Comité d'Audit ou le Conseil d'Administration pour conduire des missions non prévues au Plan d'Audit annuel, en réponse à une situation d'urgence ou sur un sujet spécifique.

L'Audit Interne informe le Comité d'Audit du lancement et de l'avancée de ses travaux, communique le rapport final et en présente les conclusions et recommandations en séance. Les recommandations font l'objet d'un suivi qui fait partie intégrante du Plan d'Audit annuel et qui est présenté périodiquement au Comité d'Audit.

Dans sa Charte de fonctionnement, le Comité d'Audit prévoit que l'Audit Interne est un invité permanent de ses réunions.

#### 2.5.2 Indépendance de l'audit Interne

Afin de garantir son indépendance, l'Auditeur Interne rapporte à l'administrateur délégué.

Fonctionnellement, l'Audit Interne rapporte au Président du Comité d'Audit Groupe. Le Comité d'Audit Groupe approuve le Plan d'Audit annuel et suit ses travaux.

Ce positionnement garantit à l'Audit Interne l'indépendance nécessaire à l'exercice de sa fonction.

## **2.6 Fonction Actuarielle**

### 2.6.1 Organisation opérationnelle

La Fonction Actuarielle est assurée par le « Chief Actuarial Officer » qui est rattaché à la Direction Déléguée.

### 2.6.2 Périmètre d'intervention

Ses missions sont de :

- ✓ Coordonner le calcul des provisions techniques et garantir leur fiabilité ;
- ✓ Emettre un avis sur la politique de souscription ;
- ✓ Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Au-delà de ces missions, le responsable de la Fonction Actuarielle est amené à intervenir sur tout domaine impactant les équilibres techniques de la société.

### 2.6.3 Conception et tarification des produits

L'organisation, la gouvernance et le suivi du dispositif mis en place par AFI ESCA Luxembourg pour concevoir et tarifier ses produits sont détaillés au sein de la Politique sur le risque de souscription et de provisionnement.

Le Service Actuariat est le garant de la rentabilité technique des produits, par le biais de la définition des tarifications et de leurs conditions d'application. Il intervient dans la politique de la souscription au moment de la définition des produits, du suivi des résultats des activités et de la mise en place et du suivi de la réassurance.

Le Service Actuariat coordonne les échanges avec les réassureurs pour définir la politique de souscription s'appliquant aux affaires dépassant la rétention de la Compagnie. Sur ce périmètre, le réassureur peut être amené à proposer de lui-même les tarifications, les conditions d'applications et les termes des documents à utiliser.

Ce dispositif s'inscrit dans l'organisation pilotée par la Direction Déléguée pour la mise en œuvre du plan stratégique. Celle-ci définit notamment les orientations produits et tarifaires devant être mises en œuvre par les différents intervenants aux processus de création et de tarification des produits.

### 2.6.4 Les provisions techniques

Le Service Actuariat définit et met en application les méthodes de provisionnement propres à chaque risque assuré par la Compagnie afin de garantir la pérennité de l'entreprise. Ce provisionnement s'inscrit dans une démarche réglementaire et fait également l'objet d'un contrôle par les auditeurs externes.

Le calcul des provisions est, sauf exception, automatisé par le biais de programmes développés par dans les systèmes de gestion, sous le contrôle du Service Actuariat.

### 2.6.5 La politique de réassurance

Le Service Actuariat coordonne les échanges avec les réassureurs pour définir la politique de souscription s'appliquant aux affaires dépassant la rétention de la Compagnie. Sur ce périmètre, le réassureur peut être amené à proposer de lui-même les tarifications, les conditions d'applications et les termes des documents à utiliser.

## **2.7 Fonction Compliance**

La Fonction Conformité a pour objectif de prévenir le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, d'atteinte à la réputation et de perte financière lié au non-respect de dispositions légales, réglementaires, de normes professionnelles ou déontologiques. AFI ESCA a mis en place une Fonction Conformité adaptée à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques de non-conformité auxquels ses activités l'exposent. Elle couvre l'ensemble de ses activités et est déployée à tous les niveaux de l'entreprise.

La responsabilité de la Fonction Conformité est attribuée au « Compliance Officer », rattaché hiérarchiquement au Directeur Général. Elle participe au Comité de Direction.

Les travaux d'analyse liés à la conformité sont assumés par le « Compliance Officer » : son rôle est de signaler les points de non-conformité et de donner les lignes directrices des travaux de mise en conformité nécessaires.

## **2.8 Fonction Gestion des risques**

La Fonction Gestion des Risques est assurée par la même personne que celle qui assure la fonction actuarielle.

Elle rapporte hiérarchiquement à la direction déléguée et fonctionnellement au directeur des risques Groupe.

## **2.9 Sous-traitance**

Le dispositif de pilotage et de suivi des activités externalisées est détaillé dans la politique sur la sous-traitance, validée par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2015. Conformément aux dispositions de cette politique, les activités externalisées sont réparties entre les activités critiques et les activités non critiques.

Une activité critique est définie comme une activité ou une fonction essentielle aux activités d'AFI ESCA au point que l'entreprise ne serait pas en mesure de fournir ses services en l'absence de cette fonction ou activité. Les activités critiques externalisées par AFI ESCA sont les suivantes :

- ✓ Délégation d'une partie des activités de gestion d'actif : gestion du référentiel (COFIBOL) ;
- ✓ Infrastructure informatique et PRI (GIE Groupe Burrus Technologies).

## **2.10 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité**

Le système de gestion des risques et l'adéquation du système de gouvernance sont intégralement assurés par les équipes d'AFI ESCA.

La mise en place des outils de gouvernance et de contrôle permet un suivi, une maîtrise, une évaluation et une actualisation en temps réel de l'ensemble des risques auxquels AFI ESCA Luxembourg est confronté, quelle que soit leur famille de rattachement :

- ✓ Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance : risques techniques, de souscription, de provisionnement, de réassurance, etc ;
- ✓ Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière : risques de solvabilité, de gestion d'actifs, d'endettement, d'adéquation actif / passif ;
- ✓ Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs : risques de fraudes, produits et pratiques commerciales, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution et gestion des processus, etc. ;
- ✓ Risques stratégiques et environnementaux : risques relatifs au pilotage de l'entreprise, aux risques de réputation directe et aux risques générés par l'environnement de l'entreprise et aux risques émergents.

L'analyse régulière des risques ici mentionnés par toutes les parties prenantes permet la mise en œuvre de plans d'actions visant à réduire de manière significative leur probabilité de survenance ainsi que leur impact sur AFI ESCA Luxembourg, qu'il soit d'ordre financier ou d'image / réputation.

## **2.11 Autres informations**

Néant

### 3 Profil de risque

Entré en vigueur le 1er janvier 2016, le régime prudentiel Solvabilité 2 a notamment pour fonction d'amener les assureurs à évaluer leur solvabilité une fois par an au moins, suivant des règles édictées par des spécifications techniques dédiées.

La solvabilité est vue comme le ratio entre les fonds propres (en vision économique) dont dispose l'entreprise, et un montant de risque global, nommé SCR, qui correspond au montant de pertes que la société pourrait encaisser au cours de l'année à venir, si un choc de probabilité 0,5 %, affectant tous les postes de risque de l'entreprise, survenait.

AFI ESCA Luxembourg est exposée aux risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnel, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessous. Son SCR s'établit à 6,9 M€ au 31/12/2018.

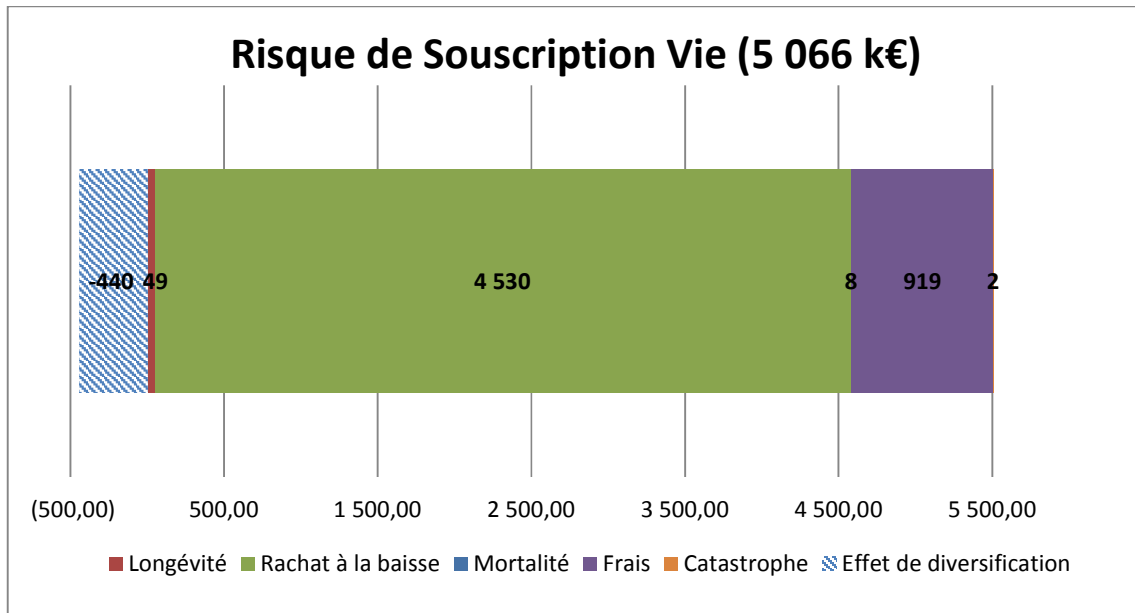
#### 3.1 Risque de souscription

##### 3.1.1 Risque Vie

Le risque de souscription Vie correspond à une agrégation des risques suivants :

- ✓ Risque de longévité : application immédiate, et sur long terme, d'une baisse de 20 % des taux de mortalité. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la longévité représente un risque ;
- ✓ Risque de mortalité : application immédiate, et sur le long terme, d'une hausse de 15 % des taux de mortalité. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la mortalité représente un risque ;
- ✓ Risque de rachat : le scénario retenu dépend de la ligne d'activité (hausse des taux, baisse des taux ou rachats massifs) ;
- ✓ Risque de frais : les frais de gestion d'AFI ESCA Luxembourg augmentent de 10 %, dans un contexte où l'inflation est plus élevée que prévu initialement (augmentation du taux d'inflation de 1 %) ;
- ✓ Risque de catastrophe : il consiste en une hausse absolue de 0,15 % des taux de mortalité lors de l'année à venir. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la mortalité représente un risque.

Le chargement au titre du risque de souscription Vie s'élève à **5,1 M€** pour AFI ESCA Luxembourg au 31/12/2018. Il se décompose ainsi :



### 3.1.2 Risque Santé

N/A

### 3.2 Risque de marché

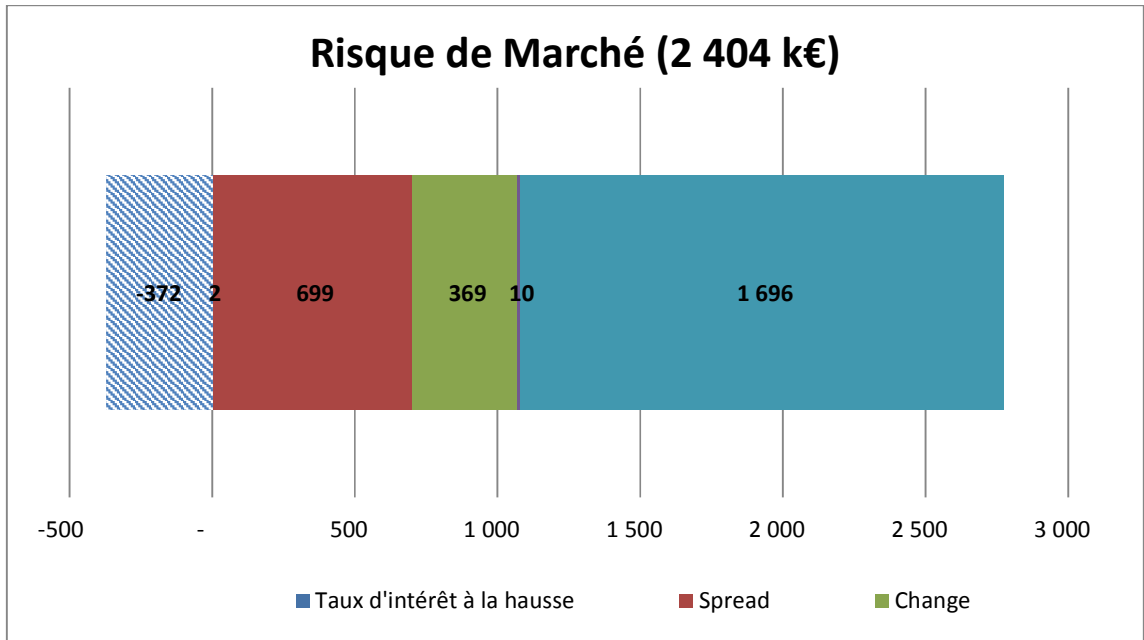
Il est constitué par une agrégation des chocs affectant les marchés financiers qui conduisent à une dégradation de la valeur des placements d'AFI ESCA Luxembourg.

Dans ces scénarios, les taux de rendement futurs du portefeuille titres sont révisés à la baisse. Cela impacte également les contrats prévoyant une clause de participation aux bénéfices de la société.

Les chocs constituant le risque de marché sont les suivants :

- ✓ Risque de taux : baisse relative des taux allant de -20 % pour les maturités long-terme à -75 % pour les maturités court-terme ;
- ✓ Risque action : chute instantanée de 32,7 % de la valeur des actions UE, de 42,7 % de la valeur des actions hors UE ;
- ✓ Risque immobilier : chute instantanée de 25 % de la valeur de l'immobilier ;
- ✓ Risque de spread : il vise à mesurer le montant de perte en cas de défaut de paiement de la part de l'émetteur d'une obligation. Le choc est appliqué pour chacune des obligations présentes dans le portefeuille titres. Son montant dépend de l'évaluation de la solvabilité de l'émetteur (rating) et de la durée de l'obligation ;
- ✓ Risque de change : chute instantanée de 25 % de la valeur des titres n'étant pas cotés en euro ;
- ✓ Risque de concentration : application d'un choc aux titres représentant plus de 1,5 % du portefeuille d'actifs, d'un montant variant en fonction du rating et de l'émetteur.

Le risque de marché calculé via la formule standard s'élève à **2,4 M€** au 31/12/2018. Il se décompose ainsi :



### **3.3 Risque de crédit**

Le bilan d'AFI ESCA fait apparaître des créances. Le risque de crédit a pour but de capter la probabilité que ces créances ne soient pas intégralement recouvrées, du fait d'un défaut de paiement du débiteur.

Le montant du choc dépend de la devise dans laquelle la créance est exprimée, et de l'évaluation de la solvabilité de la contrepartie (par exemple le rating, s'il s'agit d'une entreprise). Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.6 des spécifications techniques).

Il est à noter que dans le cadre de l'acquisition d'Euresa, le montant de la transaction a été placé sur un compte séquestre auprès d'un notaire. Ce montant a été pris en compte dans le risque de crédit. Le risque de crédit s'élève à **1,1 M€** pour AFI ESCA Luxembourg au 31/12/2018

### **3.4 Risque de liquidité**

Le risque de liquidité n'est pas valorisé dans les spécifications techniques de Solvabilité II.

### **3.5 Risque opérationnel**

Conformément à la Directive Solvabilité II, le risque opérationnel correspond au risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance d'un système, d'un processus interne, d'une personne ou encore d'un événement extérieur. Celui-ci n'inclut pas les risques provenant des décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation.

Il est calculé comme le maximum entre le produit d'un pourcentage de risque appliqué aux primes de l'exercice achevé et d'un coefficient appliqué au Best Estimate. Un chargement supplémentaire intervient si la croissance annuelle du chiffre d'affaires dépasse 20 %.

Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.3 des spécifications techniques). Le risque opérationnel s'élève à **0,4 M€** pour AFI ESCA Luxembourg au 31/12/2018.

### **3.6 Autres risques importants**

N/A

### **3.7 Exposition au risque**

#### 3.7.1 Expositions importantes anticipées

N/A

#### 3.7.2 Sûreté : montant, nature, nature et valeur des actifs fournis comme sûreté et passifs correspondants, clauses et conditions attachées.

#### 3.7.3 Liste des actifs investis selon le principe de la personne prudente

Les actifs sont choisis par les souscripteurs et sont conformes à la circulaire 15/3 émise par le Commissariat Aux Assurances.

### **3.8 Concentration des risques**

N/A

### **3.9 Techniques d'atténuation du risque**

3.9.1.1 Risques financiers

N/A

3.9.1.2 Risque d'assurance

N/A

### **3.10 Risque de liquidité : bénéfice attendu**

Aucune prime future n'est projetée. Par conséquent, aucun bénéfice sur le Best Estimate n'a été anticipé.

### **3.11 Sensibilité aux risques**

N/A

### **3.12 Autres informations concernant le profil de risque**

N/A

## 4 Valorisation à des fins de Solvabilité

---

### 4.1 Actifs

Le total de l'actif du bilan d'AFI ESCA Luxembourg au 31/12/2018 s'élève à **226,4 M€**.

#### 4.1.1 Placements

Dans le référentiel Solvabilité II, les placements financiers sont exprimés en valeur boursière, ou, pour les actifs non cotés, au prix auquel ils pourraient raisonnablement être cédés. Ils valent **215,8 M€** au 31/12/2018.

Cette méthodologie diffère des comptes sociaux, dans lesquels les placements sont comptabilisés à valeur d'achat. Les investissements sont valorisés à **216,5 M€** dans les comptes sociaux.

L'écart de valorisation des placements entre ces deux référentiels correspond à la moins-value latente sur les titres financiers. Elle s'élève à **0,6 M€** au 31/12/2018

#### 4.1.2 Autres actifs

Pour ce qui est des autres actifs, et à l'exception de la réassurance, la comptabilisation Solvabilité II repose sur la notion de juste valeur, à savoir que les actifs sont inscrits au montant auquel ils pourraient être vendus en date d'élaboration des comptes. Les autres actifs (qui incluent la trésorerie) s'établissent à **10,5 M€** à fin 2018.

#### 4.1.3 Qualité des données

Le portefeuille de placements financiers est traité titre par titre.

Les OPCVM sont traités par transparisation, conformément aux recommandations techniques.

Cinq grandes familles de titres sont prises en compte dans les calculs :

- ✓ Obligations (à taux fixe, variable, ou les deux)
- ✓ Actions
- ✓ Participations
- ✓ Immobilier
- ✓ Monétaire

Ces familles correspondent à la physionomie du portefeuille titres à fin 2018. Le tableau ci-dessous présente les taux de transparisation des fonds propres et des placements en représentation des contrats en UC ainsi que le nombre d'OPCVM transparisés. Les taux de transparisation ont progressé notamment sur les placements en représentation des UC.

	2017	2018
Fonds propres	98,48%	99,42%
Placements en représentation des UC	37,15%	46,28%
Nombre d'OPCVM	383	372
Nombre d'OPCVM transparisé	29	45
Taux de transparisation	7,57%	12,10%



## **4.2 Provisions techniques**

### **4.2.1 Meilleure estimation**

Les provisions techniques sont calculées dans les comptes Solvabilité II par la méthode de meilleure estimation (Best Estimate). Celle-ci consiste à projeter le portefeuille de contrats afin d'évaluer les flux futurs qu'ils vont engendrer (règlement des sinistres par exemple). Les hypothèses retenues pour ces calculs correspondent à la vision la plus fidèle possible de la vie des contrats : elles s'appuient sur les tables réglementaires adaptées au risque concerné, et sur le retour d'expérience dont AFI ESCA Luxembourg dispose au travers des exercices antérieurs.

Ces calculs sont effectués sur 30 ans et dans 5 000 environnements financiers différents, afin de capter au mieux l'impact des marchés boursiers sur la vie des contrats, notamment sur l'épargne, en euros comme en unités de comptes. La moyenne des 5 000 résultats ainsi obtenus constitue le Best Estimate

#### **4.2.1.1 La qualité des données**

Les calculs sont effectués contrat par contrat. Leurs caractéristiques sont récupérées depuis les logiciels de gestion de la société.

Ces données sont enrichies de lois d'expérience empiriques afin d'évaluer au mieux la sinistralité future des contrats. Les bases de données informatiques correspondantes ainsi que les différents travaux des services Actuariat et de Gestion sont alors exploités dans le but de répondre à la demande de meilleure estimation de la vie future du portefeuille.

Pour les poches en unités de compte, l'actif sous-jacent est traité par transparence, et est ainsi traité comme un panachage des types de titres suivants :

- ✓ Obligations
- ✓ Actions
- ✓ Immobilier
- ✓ Monétaire

Les charges de gestion prises en compte dans la projection intègrent les résultats des travaux des services Contrôle de Gestion et Comptabilité d'AFI ESCA Luxembourg.

#### **4.2.1.2 Hypothèses retenues au passif**

Aucune souscription nouvelle de contrats n'est prise en compte lors des calculs.

Pour les contrats d'épargne, aucun versement futur de la part de l'assuré n'est pris en compte, sauf s'il est établi que les conditions particulières qu'un bonus sera libéré si des versements libres sont réalisés jusqu'à une certaine date.

Les contrats sont projetés sur une durée de 30 ans, date à laquelle 95% du portefeuille est éteint. A cet horizon, les contrats restant encore en cours font l'objet d'un remboursement immédiat, à hauteur de leur valeur de rachat du moment

#### **4.2.1.3 Les scénarios financiers**

Un générateur de scénarios, exploité par le cabinet de conseil en actuariat Fixage, fournit les 5 000 trajectoires financières servant aux calculs.

Ce générateur se base sur l'historique des marchés financiers, et prend notamment en compte les corrélations pouvant exister entre les différents indices.

Les scénarios sont fournis pour chacun des cinq indicateurs suivants :

- ✓ Les courbes des taux
- ✓ Les spreads obligataires
- ✓ Le marché action
- ✓ Le marché immobilier
- ✓ L'inflation

Des contrôles sont réalisés afin de vérifier que les 5 000 scénarios respectent bien les conditions spécifiées dans les règlements techniques.

#### 4.2.1.4 La participation aux bénéfices

Aucun contrat du portefeuille ne comporte de clause de participation aux bénéfices.

#### 4.2.1.5 Les résultats

Les projections présentées ci-dessus aboutissent à un Best Estimate de **212 M€**, correspondant à la moyenne de 5 000 scénarios financiers étudiés. Sa ventilation par activité est la suivante :

en k€	Meilleure Estimation	Provision comptable
Epargne en unités de compte	211 882	208 396

#### 4.2.2 Marge de risque

Aux provisions techniques s'ajoute dans les comptes Solvabilité II une marge de risque, afin de prendre en compte la possibilité que la vie future des contrats ne se passe pas comme imaginé lors des calculs de meilleure estimation. Par exemple, la sinistralité pourrait s'avérer à l'avenir différente de celle imaginée à partir des données historiques.

Cette marge de risque correspond donc à une marge de prudence. Elle est calculée à partir du profil de risque de la société, présenté dans la partie C du présent rapport.

Elle s'élève à **1,4 M€** pour AFI ESCA Luxembourg au 31/12/2018.

### **4.3 Autres passifs**

De même que les actifs, les autres passifs sont évalués à partir de la notion de juste valeur, à savoir le montant auquel ils pourraient être vendus en date.

Les autres passifs s'établissent à **9,4 M€** à fin 2018.

Aucun impôt différé, Actif ou Passif, n'a été pris en compte.

### **4.4 Méthodes de valorisation alternatives**

Néant

### **4.5 Autres informations**

Néant

#### 4.6 Bilan social et bilan SII

<b>BILAN SOLVABILITE 2</b>		<b>BILAN SOCIAL</b>	
<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
Placements hors UC : 7 443 k€	PT UC : 211 882 k€	Placements hors UC : 8 058 k€	PT UC : 208 407 k€
Placements UC : 208 396 k€		Placements UC : 208 396 k€	
Réassurance : -339 k€	Marge de risque : 1 373 k€	Réassurance : 11 k€	Autres passifs : 9 488 k€
Trésorerie : 4 644 k€	Autres passifs : 9 381 k€	Trésorerie : 4 644 k€	Fonds propres : 9 449 k€
Autres actifs : 6 228 k€	Fonds propres : 3 736 k€	Autres actifs : 6 235 k€	
<b>TOTAL : 226 372 k€</b>	<b>TOTAL : 226 372 k€</b>	<b>TOTAL : 227 344 k€</b>	<b>TOTAL : 227 344 k€</b>

#### 4.7 Autres informations

Néant.

## 5 Gestion du capital

Le SCR est évalué selon la formule standard telle que décrite dans le règlement délégué 2015/35/CE. Les fonds propres et le SCR sont évalués sans prendre en compte les mesures transitoires autorisées. Notamment, le risque sur les actions est calculé sur la base d'un choc de 32,7 % et non 28,8 % comme le permettait la mesure transitoire.

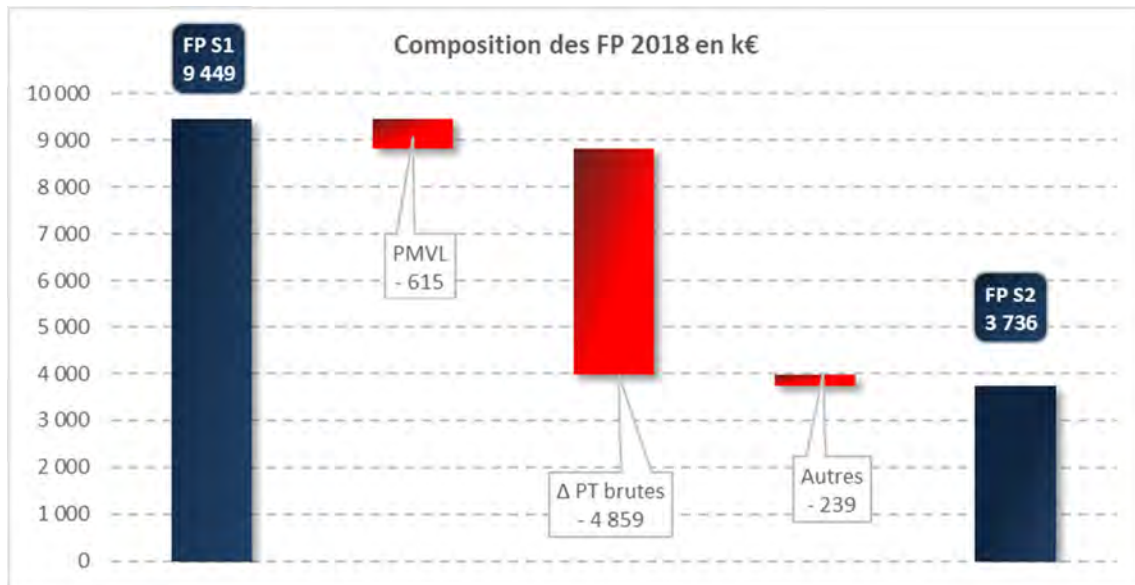
Par ailleurs, la mesure permanente consistant à utiliser le correcteur de volatilité (volatility adjustment) n'est pas non plus, prise en compte.

### 5.1 Fonds propres

#### 5.1.1 Principaux éléments de fonds propres et évolution attendue

Les fonds propres sont obtenus par différence des actifs et passifs de la société, avant prise en compte éventuelle de passifs subordonnés.

Cette différence s'élève à 3,7 M€, contre 9,4 M€ en normes sociales. Les différences de valorisation, développées dans la partie 4 du présent rapport, s'établissent ainsi :



Les fonds propres comptables comprennent les éléments suivants :

- ✓ Le capital social et primes liées, pour un montant de 20 M€ ;
- ✓ Le résultat de l'exercice 2017 : -3,1 M€ ;
- ✓ Les réserves et le report à nouveau : -7,5 M€.

La réserve de réconciliation est l'écart entre les fonds propres Solvabilité 2 de niveau 1 illimité (ie hors TSDI) et les fonds propres comptables. Elle correspond ici à des moins-values latentes et des pertes futures projetées sur le business.

Les éléments de fonds propres de base sont classés sous Solvabilité 2 selon les niveaux indiqués dans les articles 93 et 94 de la Directive 2009/138/CE :

- ✓ Le niveau 1 correspond à un élément en permanence disponible ou pouvant être appelé sur demande pour absorber totalement des pertes exposées soit dans le cadre d'une exploitation continue soit dans le cadre d'une liquidation. Dans le cadre d'une liquidation, son montant doit, en outre, être intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- ✓ Le niveau 2 correspond à un élément dont le montant total est, dans le cadre d'une liquidation, intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- ✓ Le niveau 3 est affecté à un élément ne remplissant pas les critères pour être classé en niveau 1 ou en niveau 2.

Des limites quantitatives d'éligibilité s'appliquent aux fonds propres de base pour couvrir le SCR et le MCR.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont constitués par :

- a) au moins 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- b) au plus 15 % des éléments de fonds propres classés en Tier 3 ;
- c) au plus 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2 et Tier 3.

Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont constitués par :

- a) au moins 80 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- b) au plus 20 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2.

Les éléments constitutifs des fonds propres Solvabilité 2 relèvent du niveau 1 à hauteur de 4,7 M€ et du niveau 2 à hauteur de 3,1 M€.

Les éléments de niveau 2 correspondent aux deux Titres Subordonnés à Durée Indéterminée présents au bilan.

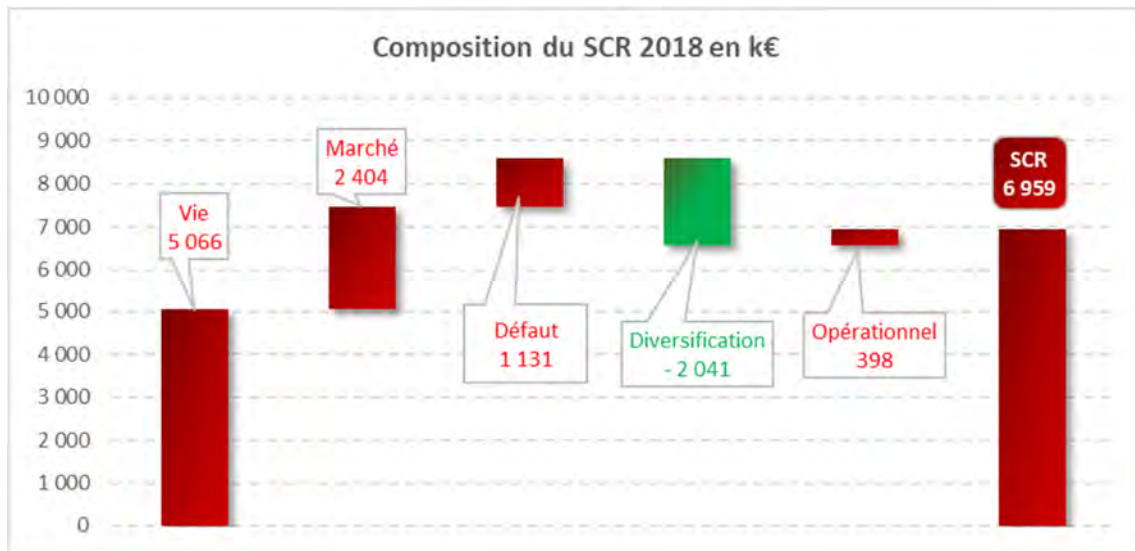
#### 5.1.2 Plans pour remplacer les éléments de fonds propres de base soumis aux mesures transitoires visées par l'article 308 Ter

Néant.

## **5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis**

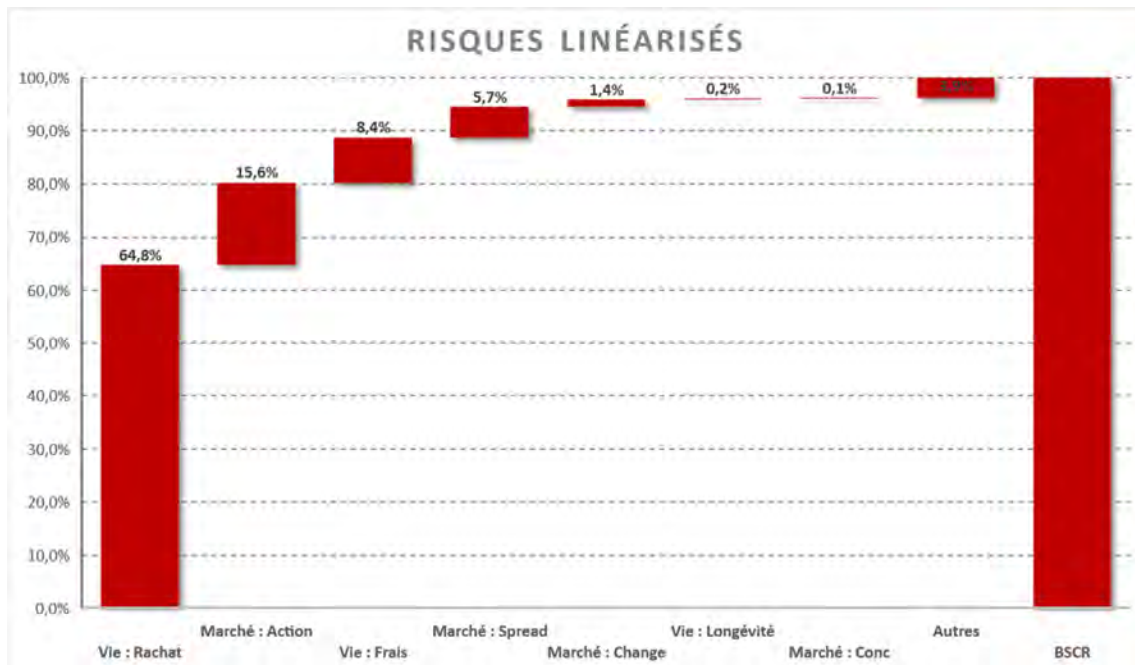
### 5.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR représentant le montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 0,5 % est évalué à 6,9 M€ au 31/12/2018. Il se décompose de la manière suivante :



Les risques financiers sont les plus élevés pour AFI ESCA Luxembourg. Cela correspond à la part importante de produits de capitalisation dans l'activité de la société.

Une linéarisation de l'ensemble des SCR modulaires permet d'identifier le poids relatif de chaque risque.



Parmi les quinze SCR sous-modulaires calculés, les risques de rachat représentent plus de 64 % du BSCR et ajouté au risque action le pourcentage passe à 80 %.

### 5.2.2 Evolution attendue du SCR

Le SCR projeté en N+1 à partir du modèle ORSA 2017 (se basant sur la situation au 30/09/2017 et les hypothèses de production associées) s'établit à 5,1 M€. Le SCR au 31/12/2018 est finalement **32 % supérieur** aux prévisions.

en k€	ORSA 2017	Réel 2018	Ecart
SCR	5 119	6 959	32%

La différence avec le business plan s'explique par deux facteurs.

En premier lieu le marché belge s'est avéré beaucoup plus difficile à relancer que prévu. Afin d'accélérer cette prospection, un conseiller et un nouveau responsable du développement commercial ont été recrutés.

En second lieu, le marché belge a connu cette année une forte augmentation de rachats. L'effet conjugué de ces deux effets explique cette évolution du SCR.

### 5.2.3 Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR correspond au montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 15 %. Il est interprété comme le montant minimal de fonds propres Solvabilité II que la société d'assurance doit détenir pour pouvoir exercer son activité. S'il n'est pas couvert, un plan de redressement est mis en place, lequel peut prendre la forme d'une augmentation de capital ou encore de réorientations stratégiques dans le but de réduire les risques.

Le MCR est initialement calculé comme la fonction linéaire d'un ensemble ou d'un sous-ensemble des variables suivantes : primes émises, provisions techniques ou capitaux sous risque.

Il vaut **3,7 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2018.

### 5.2.4 Ratios de couverture

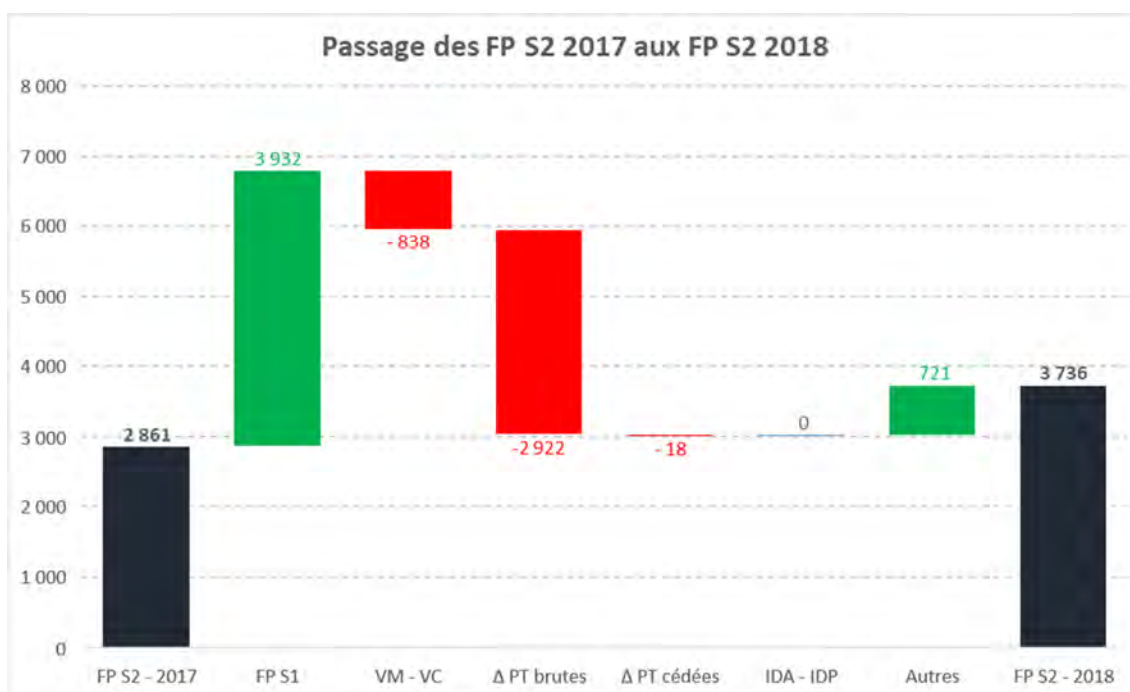
Les ratios de couverture des SCR et MCR sont respectivement de 111 % et 146 % à fin 2018.

En k€	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital (MCR)
<i>Fonds propres Solvabilité 2 hors TSDI (niveau 1 illimité)</i>	3 736	3 736
<i>Montant du TSDI éligible en fonds propres</i>	4 000	1 674
<i>dont niveau 1 (limité)</i>	934	934
<i>dont niveau 2</i>	3 066	740
Montant de fonds propres éligibles pour la couverture	7 736	5 410
Montant à couvrir	6 959	3 700
<b>Ratio de couverture</b>	<b>111%</b>	<b>146%</b>

Par rapport à l'année précédente, AFI ESCA Luxembourg a vu ses fonds propres (augmentation de capital de 7 M€ intervenue en 2018) augmenter et son risque diminuer ce qui conduit à une amélioration des ratios de couvertures :

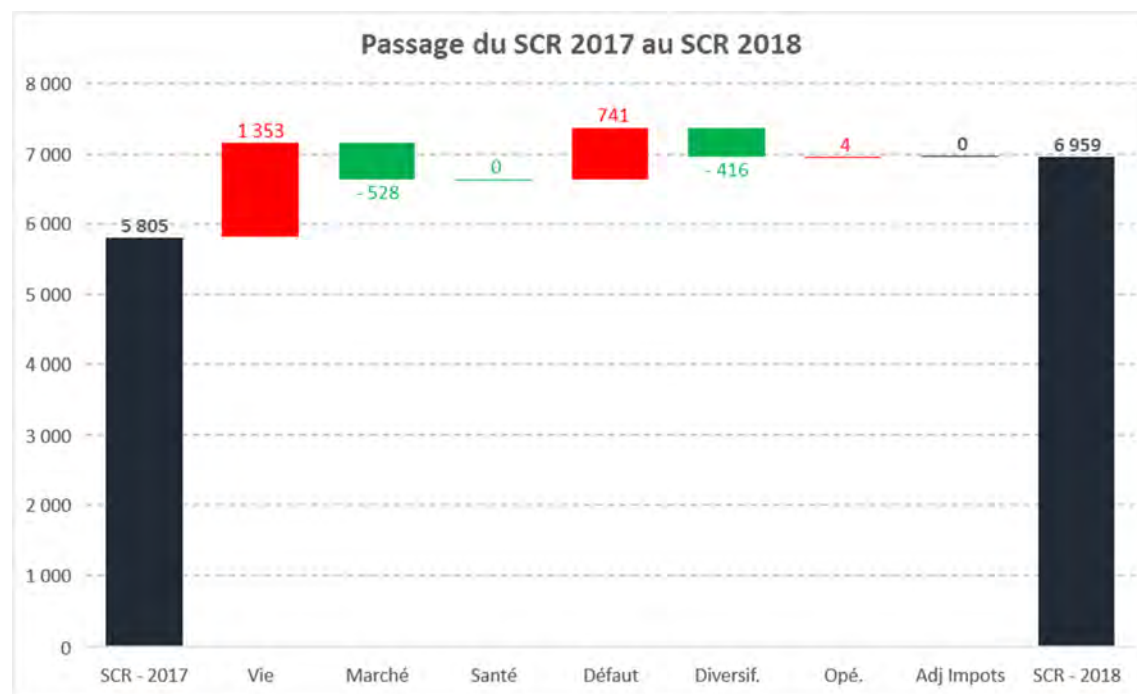
en k€	2017	2018
Fonds propres Solvabilité 2 hors TSDI	2 861	3 736
Montant du TSDI éligible en fonds propres pour couvrir le SCR	3 618	4 000
Montant de fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	6 479	7 736
SCR	5 805	6 959
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>112%</b>	<b>111%</b>
Montant du TSDI éligible en fonds propres pour couvrir le MCR	1 455	1 674
Montant de fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	4 317	5 410
MCR	3 700	3 700
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>117%</b>	<b>146%</b>

Le passage des fonds propres économiques 2017 à ceux de 2018 est illustré dans le graphe ci-après.





Le passage du SCR 2016 au SCR 2017 est illustré dans le graphe ci-après.



**5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

N/A

**5.4 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé**

N/A

**5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Non appliqué.

**5.6 Autres informations**

Aucun changement de modèle notoire n'est intervenu cette année. Rappelons que l'essentiel des changements a été pris en compte lors de l'arrêté précédent.

## **6 Annexe 1 – Rapports de solvabilité et de situation financière – QRT**

---

Informations générales

QRT S.02.01 (bilan)

QRT S.05.02 (primes, sinistres et dépenses par pays)

QRT S.05.01 (primes, sinistres et dépenses)

QRT S.12.01 (provisions techniques d'assurance vie)

QRT S23.01 (fonds propres)

QRT S.25.01 (SCR)

QRT S28.01 (MCR)

**Solvency and Financial condition report - Public QRTs - as of December 31, 2018**

<b>Basic Information</b>	
Reporting date	31/12/2018
Undertaking name	AFI.ESCA Luxembourg S.A.
Undertaking identification code	222100YT3TT9HR81IS56
Type of code of undertaking	LEI
Type of undertaking	Life undertakings
Language of reporting	FR
Currency used for reporting	EUR
Figures reported in	K€
Accounting standards	The undertaking is using Local GAAP (other than IFRS)
Method of Calculation of the SCR	Standard Formula

EUR K€

S.02.01.02

## Balance Sheet

		Solvency II value
		C0010
<b>Assets</b>		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0
Deferred tax assets	R0040	0
Pension benefit surplus	R0050	0
Property, plant & equipment held for own use	R0060	271
<b>Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)</b>	<b>R0070</b>	<b>7 443</b>
Property (other than for own use)	R0080	0
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	0
<i>Equities</i>	R0100	0
Equities - listed	R0110	0
Equities - unlisted	R0120	0
<i>Bonds</i>	R0130	0
Government Bonds	R0140	0
Corporate Bonds	R0150	0
Structured notes	R0160	0
Collateralised securities	R0170	0
Collective Investments Undertakings	R0180	7 438
Derivatives	R0190	0
Deposits other than cash equivalents	R0200	5
Other investments	R0210	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	208 385
Loans on policies	R0240	0
Loans and mortgages to individuals	R0250	0
Other loans and mortgages	R0260	0
<b>Reinsurance recoverables from:</b>	<b>R0270</b>	<b>-339</b>
Non-life and health similar to non-life	R0280	0
Non-life excluding health	R0290	0
Health similar to non-life	R0300	0
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0
Health similar to life	R0320	0
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0
Life index-linked and unit-linked	R0340	-339
Deposits to cedants	R0350	0
Insurance and intermediaries receivables	R0360	0
Reinsurance receivables	R0370	0
Receivables (trade, not insurance)	R0380	5 732
Own shares (held directly)	R0390	0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0
Cash and cash equivalents	R0410	4 655
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	225
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>226 372</b>

<b>Liabilities</b>		
<b>Technical provisions - non-life</b>	R0510	0
<b>Technical provisions - non-life (excluding health)</b>	R0520	0
TP calculated as a whole	R0530	0
Best estimate	R0540	0
Risk margin	R0550	0
<b>Technical provisions - health (similar to non-life)</b>	R0560	0
TP calculated as a whole	R0570	0
Best estimate	R0580	0
Risk margin	R0590	0
<b>Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)</b>	R0600	0
<b>Technical provisions - health (similar to life)</b>	R0610	0
TP calculated as a whole	R0620	0
Best estimate	R0630	0
Risk margin	R0640	0
<b>Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)</b>	R0650	0
TP calculated as a whole	R0660	0
Best estimate	R0670	0
Risk margin	R0680	0
<b>Technical provisions – index-linked and unit-linked</b>	R0690	213 255
TP calculated as a whole	R0700	0
Best estimate	R0710	211 882
Risk margin	R0720	1 373
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0
Provisions other than technical provisions	R0750	0
Pension benefit obligations	R0760	0
Deposits from reinsurers	R0770	0
Deferred tax liabilities	R0780	0
Derivatives	R0790	0
Debts owed to credit institutions	R0800	0
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0
Insurance & intermediaries payables	R0820	1 861
Reinsurance payables	R0830	17
Payables (trade, not insurance)	R0840	3 503
<b>Subordinated liabilities</b>	R0850	4 000
Subordinated liabilities not in BOF	R0860	0
Subordinated liabilities in BOF	R0870	4 000
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0
<b>Total liabilities</b>	R0900	<b>222 635</b>

<b>Excess of assets over liabilities</b>	R1000	<b>3 736</b>
--	-------	--------------

EUR KE  
5.05.01.02  
Premiums, claims and expenses by line of business

	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)									Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)			Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
	C0010	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0300	
<b>Premiums written</b>																	
Gross - Direct Business	80133																
Gross - Proportional reinsurance accepted	80123																
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	80133																
Reinsurers' share	80143																
<b>Net</b>	80133																
<b>Premiums earned</b>																	
Gross - Direct Business	80233																
Gross - Proportional reinsurance accepted	80223																
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	80233																
Reinsurers' share	80243																
<b>Net</b>	80233																
<b>Claims incurred</b>																	
Gross - Direct Business	80333																
Gross - Proportional reinsurance accepted	80323																
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	80333																
Reinsurers' share	80343																
<b>Net</b>	80333																
<b>Changes in other technical provisions</b>																	
Gross - Direct Business	80433																
Gross - Proportional reinsurance accepted	80423																
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	80433																
Reinsurers' share	80443																
<b>Net</b>	80433																
<b>Expenses incurred</b>	80533																
<b>Other expenses</b>	81203																
<b>Total expenses</b>	81303																

	Line of Business for: life insurance obligations					Life reinsurance obligations		Total
	Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	
<b>Premiums written</b>								
Gross	81433	0	0	4 251	0	0	0	0
Reinsurers' share	81423	0	0	17	0	0	0	0
<b>Net</b>	81433	0	0	4 234	0	0	0	0
<b>Premiums earned</b>								
Gross	81533	0	0	4 251	0	0	0	0
Reinsurers' share	81523	0	0	17	0	0	0	0
<b>Net</b>	81533	0	0	4 234	0	0	0	0
<b>Claims incurred</b>								
Gross	81633	0	0	19 788	0	0	0	0
Reinsurers' share	81623	0	0	0	0	0	0	0
<b>Net</b>	81633	0	0	19 788	0	0	0	0
<b>Changes in other technical provisions</b>								
Gross	81733	0	0	19 389	0	0	0	0
Reinsurers' share	81723	0	0	1	0	0	0	0
<b>Net</b>	81733	0	0	19 388	0	0	0	0
<b>Expenses incurred</b>	81803	0	0	3 907	0	0	0	0
<b>Other expenses</b>	82603							
<b>Total expenses</b>	82603							3 907



EUR K€  
5.12.01.02

Life and Health SLT Technical Provisions

	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance				Other life insurance			Annuities non-life other than health	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)
		Contracts without options and guarantees		Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees		Contracts with options or guarantees			
		CO000	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080			
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>											
<b>Best Estimate</b>											
<b>Gross Best Estimate</b>	R0030	0		141 406	70 476		0	0	0	211 882	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0		-173	-167		0	0	0	-339	
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090	0		141 578	70 643		0	0	0	212 221	
<b>Risk Margin</b>	R0100	0	1 373			0			0	1 373	
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>											
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0	0			0			0	0	
Best estimate	R0120	0		0	0		0	0		0	
Risk margin	R0130	0	0			0			0	0	
<b>Technical provisions - total</b>	R0200	0	213 255			0			0	213 255	

		Health insurance (direct business)			Annuities non-life and health	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
		Contracts without options and guarantees		Contracts with options or guarantees			
		CO160	CO170	CO180			
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0210	0			0	0	0
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0220	0			0	0	0
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>							
<b>Best Estimate</b>							
<b>Gross Best Estimate</b>	R0230		0	0	0	0	0
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0290		0	0	0	0	0
<b>Risk Margin</b>	R0300				0	0	0
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>							
Technical Provisions calculated as a whole	R0310	0			0	0	0
Best estimate	R0320		0	0		0	0
Risk margin	R0330				0	0	0
<b>Technical provisions - total</b>	R0390	0			0	0	0



		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		CO010	CO020	CO030	CO040	CO050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	20 000	20 000		0	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0			0	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0	0		0	
Subordinated mutual member accounts	R0090	0		0	0	0
Surplus funds	R0070	0	0			
Preference shares	R0090	0		0	0	0
Share premium account related to preference shares	R0110	0		0	0	0
Reconciliation reserve	R0130	-16 264	-16 264			
Subordinated liabilities	R0140	4 000		4 000	0	0
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				0
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0	0	0	0	0
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0	0	0	0	0
<b>Total basic own funds after deductions</b>		<b>R0290</b>	<b>7 736</b>	<b>3 736</b>	<b>4 000</b>	<b>0</b>
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0			0	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0			0	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0			0	0
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0			0	0
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0			0	0
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0			0	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0			0	0
Other ancillary own funds	R0390	0			0	0
<b>Total ancillary own funds</b>		<b>R0400</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	7 736	3 736	4 000	0	0
Total available own funds to meet the MCR	R0510	7 736	3 736	4 000	0	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	7 736	3 736	934	3 066	0
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	5 410	3 736	934	740	
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>6 959</b>				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>3 700</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	<b>111%</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	<b>146%</b>				

		CO060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	3 736
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0
Other basic own fund items	R0730	20 000
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>-16 264</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0</b>

		Gross solvency capital requirement	USP		Simplifications
			gross	net	gross
Market risk	R0010	2 404			
Counterparty default risk	R0020	1 131			
Life underwriting risk	R0030	5 066			
Health underwriting risk	R0040	0			
Non-life underwriting risk	R0050	0			
Diversification	R0060	-2 041			
Intangible asset risk	R0070	0			
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>6 560</b>			

Calculation of Solvency Capital Requirement		CD160
Operational risk	R0130	398
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0
<b>Solvency capital requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>6 959</b>
Capital add-on already set	R0210	0
<b>Solvency capital requirement</b>	<b>R0220</b>	<b>6 959</b>
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	6 959
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for remaining part	R0410	6 959
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0

EUR K€

S.28.01.01

**Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity**

**Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations**

		C0010	
MCRNL Result	R0010		
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110		
Assistance and proportional reinsurance	R0120		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

**Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations**

		C0040	
MCRRL Result	R0200	1 487	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	212 221	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		2 246

**Overall MCR calculation**

		C0070
Linear MCR	R0300	1 487
SCR	R0310	6 959
MCR cap	R0320	3 132
MCR floor	R0330	1 740
Combined MCR	R0340	1 740
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700

		C0070
Minimum Capital Requirement	R0400	3 700